



Travaux
RIVIERE SEINE
TRAVERSEE DE PARIS
MONTAGE ECHAFAUDAGE
PONT DE SULLY

AVIS A LA BATELLERIE
 N° FR/2009/03091
MODIFIANT L'AVIS N°
FR/2009/02850

Une réduction du nombre de passes navigables (passe n°2 interdite)

- du lundi 17 août 2009 à 00:30 au samedi 22 août 2009 à 08:30 [tous les usagers (dans les deux sens)]

Tous les jours de 00:30 à 08:30

- Seine dans Paris au PK 168.860 (Pont de Sully) - (Dans le chenal)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :

Subdivision de Paris, 2 quai de la Tournelle, 75005, PARIS.

Tél : 01 44 41 16 80. Fax : 01 46 33 36 32.

Une interdiction de naviguer (Bras de la Monnaie)

- du lundi 17 août 2009 à 00:30 au samedi 22 août 2009 à 08:30 [tous les usagers (trafic montant)]

Tous les jours de 00:30 à 08:30

- Seine dans Paris entre les PK 170.430 (Pont Neuf) et PK 169.480 (Pont de l'Archevêché) - (Toute la largeur de la voie)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :

Subdivision de Paris, 2 quai de la Tournelle, 75005, PARIS.

Tél : 01 44 41 16 80. Fax : 01 46 33 36 32.

Commentaire :

Pendant les phases de montage de l'échafaudage pour la mise en peinture du Pont de Sully, sur le centre de la passe n°2, les mesures suivantes seront prises :

- La navigation dans la passe n°2 sera interdite et reportée en passe n°3 dans les deux sens.
- Le bras de la Monnaie sera interdit à la navigation qui sera reportée dans le bras principal en empruntant l'alternat.
- Les grands bâtiments montant qui ne peuvent emprunter la passe n°3, du fait de leur longueur devront se signaler auprès des services de la Brigade Fluviale, qui après un temps d'attente les feront passer par la passe n°2 en coordination avec l'entreprise de pose de l'échafaudage.

Pour le Chef du Service
Navigation de la Seine

Signé

Gaston THOMAS-BOURGNEUF

Subdivision de Paris



Date limite d'affichage :
dimanche 23 août 2009